

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le neuvième jour de mars deux-mille-quinze, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.
Mme la conseillère, Diane Rancourt.
Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 15-042

ORDRE DU JOUR

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 15-043

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 15-044

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Hugues Arguin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 41 516,92\$ plus 13 345,49\$ en salaires pour la période 2.

ADOPTÉE

_____ Période de questions _____

Un regroupement de citoyens vient s'exprimer sur l'entretien hivernal des trottoirs

Rés. 15-045

APPUI : BRULAGE DE MAISON POUR FORMATION POMPIER 1

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité appui le service de pompiers de Courcelles dans son intention de bruler la maison sise au 370 8^e rang Nord. Cette intervention se fera sous la supervision de l'instructeur Bruno Couture dans le cadre d'une formation pompier 1.

QUE cet appui soit conditionnel à l'obtention d'une autorisation du Ministère de l'Environnement avant le début des travaux.

QU'il soit entendu que le propriétaire des lieux soit responsable du ramassage des débris à la suite de cette pratique, et ce dans un délai de 60 jours (réf. Art. 7.1 chap 7 règl. construction no 253).

QUE soit facturé au propriétaire de la maison, un montant forfaitaire établi au règlement no 14-367 Portant sur la Tarification des Services Municipaux.

ADOPTÉE

Rés. 15-046

SOUPER/SOIRÉE RECONNAISSANCE POMPIERS

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un souper/soirée soit organisé en avril pour honorer 3 de nos pompiers qui cumulent plusieurs années de service. L'évènement se tiendra au Moulin Bernier et un buffet sera préparé par Alimentation Élite.

ADOPTÉE

Rés. 15-047

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE COURELLES À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA GUADELOUPE

ATTENDU l'offre de participation au service de bibliothèque municipale, déposée devant ce conseil par la municipalité de La Guadeloupe, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU l'intérêt d'au moins deux (2) citoyens résidents de Courcelles de s'impliquer, à titre de bénévoles, à la gestion de la bibliothèque municipale;

En conséquence,

Il est proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Courcelles

. Participe collectivement au service de la bibliothèque municipale de La Guadeloupe

. Accepte la tarification annuelle 2015 maximale applicable à sa participation de 750\$

. Autorise la directrice générale à procéder au déboursé.

ADOPTÉE

Bénévoles attitrés : Anne-Marie Sirois, Francoise Jacques, Sylvie Proteau, Gaétanne Morin

Rés. 15-048

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE & ENL. NEIGE

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Hugues Arguin

Qu'une dépense de 2 000\$ soit autorisée pour un voyage de sel, de 600\$ pour remplacement d'une porte de tracteur, de 7 00\$ pour débroussaillage, de 1 500\$ pour balayage de rue (170\$/km), de 2 500\$ pour carburant et de 500\$ pour pièces et accessoires..

ADOPTÉE

Rés. 15-049

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : INCENDIE

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Hugues Arguin

QU'une dépense de 1 425\$ + tx soit autorisée pour 1 habit de combat, de 1 036\$ + tx pour 2 détecteur de mouvements et chaleur, de 330\$ + tx pour 2 hooligans, de 600\$ pour une pratique et sorties camions, de 100\$ pour carburant et de 50\$ pour pièces et accessoires.

ADOPTÉE

La résolution no 15-038 est abrogée et remplacée par celle-ci

Rés. 15-050

APPEL D'OFFRES : CHLORURE LIQUIDE AP35

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande de soumissions pour fourniture et épandage de +/- 75 000l de chlorure liquide AP35 soit faite par voie d'invitation auprès d'au moins deux entreprises.

Les soumissions devront nous parvenir sur le bordereau prévu à cet effet dans des enveloppes scellées avec la mention "soumission AP35" au plus tard le 01 avril 2015 à 14h au bureau municipal où on procédera à l'ouverture.

QUE la Municipalité de Courcelles ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourra aucune réclamation pour pertes et frais subis à la suite de sa décision.

ADOPTÉE

Rés. 15-051

ENVOI DE CIRCULAIRES : BRANCHES SECTEUR RURAL

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Claude Goulet

QUE des circulaires soient envoyées au secteur rural pour aviser les propriétaires de voir à dégager les chemins publics, aucunes branches ne doivent nuire à la circulation, en largeur ou en hauteur.

ADOPTÉE

Rés. 15-052

CONTRAT PELOUSE SAISON 2015

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Claude Goulet

QUE la Municipalité retienne les services de Mélanie Quirion pour l'entretien des pelouses pour la saison 2015 au tarif de 21\$ de l'heure. Autorisation de laisser leurs machineries/outils dans le cabanon arrière à l'aréna, la propriétaire devra voir à les assurer.

ADOPTÉE

Rés. 15-053

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAARRM

Proposé par : Diane Rancourt

Proposé par : Hugues Arguin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande de 25 000\$ soit adressée à notre député provincial, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Cette somme servira pour des travaux de construction, amélioration de chaussées et drainage dans les rangs 8 Sud, 8 Nord, 6^e et des Fortier. Travaux estimé à 40 000\$

ADOPTÉE

Rés. 15-054

ADOPTION : RÈGLEMENT No 15-369

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 207;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Francis Bélanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 15-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 207 AFIN DE MODIFIER LA MARGE DE REcul AVANT DE LA ZONE M-6», dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE

Rés. 15-055

CLÉS LOCAL DE GARDE D'ARCHIVES

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Gino Giroux

QUE les personnes autorisées à posséder la clé du local où sont entreposées les archives sont les suivantes :

Mme Renée Mathieu, dir-gén/sec-trés. responsable de la garde des archives

Mme Johanne Jacques, adjointe adm.

M. Mario Quirion, maire

Cette résolution vient donc enlever l'entière responsabilité à la directrice-générale de la garde des archives, la responsabilité étant partagée.

ADOPTÉE

Rés. 15-056

AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES INACTIVES AU CALENDRIER

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Hugues Arguin

QUE la directrice-générale soit autorisée à détruire les archives inactives au calendrier de conservation approuvé.

ADOPTÉE

Rés. 15-057

DÉPÔT DE PROJETS AU PACTE RURAL DE LA MRC POUR LE 01 JUIN 2015

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Hugues Arguin

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour l'appel de projets du 1 juin prochain au Pacte rural de la MRC, la Municipalité dépose au nom du Comité de loisirs de Courcelles, un projet d'ajout d'une cabane de pointeur/casse-croute au terrain de balle ainsi que des infrastructures pour aménager une piste de ski de fonds d'une longueur de 15 km; tonnelle à l'entrée, refuge à mi-chemin, signalisation, balises.

ADOPTÉE

Rés. 15-058

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUITE AU REFUS DE LA MRC DU GRANIT DE CONSIDÉRER NOTRE DEMANDE DE TRANSFERT DE MRC

ATTENDU la résolution no 215-36 de la MRC du Granit en réponse à notre intention de quitter la MRC ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Courcelles n'allègue pas certaines activités commerciales et économiques avec Saint-Georges de Beauce mais affirme que la très grande majorité de ses activités se passent en Beauce;

ATTENDU QUE la MRC du Granit affirme que notre situation géographique fait en sorte que pour affaires les citoyens sont partagés entre les deux MRC, la réalité étant que de façon marginale ils peuvent se diriger vers la MRC du Granit mais de façon très significative cela se passe en Beauce;

ATTENDU QUE bien qu'il n'y ait pas de garantie au niveau de la santé que les services à notre population seront automatiquement fournis par les institutions de la Beauce advenant un changement de MRC, tel que le spécifie la MRC du Granit, nous considérons tout de même que les chances sont excellentes qu'éventuellement ce soit le cas;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'inquiète de l'intégrité de son territoire couvrant actuellement 2 832km² et que nous considérons qu'une portion de 92km² représentant 3,2% n'aurait aucun impact sur ce grand territoire;

ATTENDU QUE bien qu'au niveau de la commission scolaire il a été entendu que Courcelles demeurera dans la Commission scolaire Beauce-Etchemin mais qu'il n'y a aucune certitude à long terme que ce problème ne refera surface;

ATTENDU la firme Blanchette, Vachon et associés à déjà, à la demande de la Municipalité de Courcelles, produit un rapport des impacts financiers liés au départ de notre Municipalité de la MRC du Granit pour joindre celle de Beauce-Sartigan et que ce rapport comptable établit que cela ne met aucunement en péril la MRC du Granit, les impacts étant non significatifs;

ATTENDU QUE la MRC du granit dans sa résolution mentionne la perte de notre quote part de 68 273\$, nous voyons plutôt que cela représente 2,01% de leur budget de 3 395 690\$ sans tenir compte des économies qu'ils réaliseront en services pour nous;

ATTENDU QU'en référence avec ladite résolution, nos démarches sont en lien avec les services de santé et AVEC notre satisfaction en regard des services que la MRC nous rend;

ATTENDU QUE la MRC fait état de représentants de citoyens de Courcelles qui leurs ont exposé leur opposition au changement de MRC, que la Municipalité n'a jamais eu vent de cette opposition et qu'il est prévu dans la procédure que toute personne pourra faire connaître son opinion par écrit au Ministre;

ATTENDU l'appui unanime reçu de la MRC Beauce-Sartigan pour nous joindre à eux (ref. rés. no 2015-01-019);

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles travaille sans relâche depuis 1997 afin de faire reconnaître son droit d'appartenance;

ATTENDU QUE une MRC se doit d'avoir une vision régionale comportant une identité et des affinités et que pour notre municipalité il devient impossible d'agir en ce sens ;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Courcelles demande au Ministre des Affaires Municipales d'apporter des modifications à la procédure de transfert de territoire d'une MRC, accordant plus de pouvoir aux municipalités via un référendum répondant à des critères déjà établis i.e. taux de participation, pourcentage du résultat ;

QUE la Municipalité de Courcelles est prête à refaire un référendum si le Ministre ne veut reconnaître celui de 2010 avec un résultat de 95% en faveur d'un changement de MRC et un taux de participation de 71%;

QUE tenant compte des efforts et maintes demandes au Ministre toujours ignorées, à compter de ce jour le maire n'est plus autorisé à siéger au conseil des maires de la MRC du Granit;

QUE cette résolution soit transmise à M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, cc à MM. Robert Dutil, député de Beauce-Sud et Serge Bilodeau, directeur général de la MRC du Granit

ADOPTÉE

Rés. 15-059

DEMANDE MTQ : TRAVERSES DE RUE POUR PIETONS

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet

QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports d'aménager deux traverses de rues pour piétons sur la rue Principale, soit en face des numéros civiques 114 et 204. Deux endroits jugés dangereux.

ADOPTÉE

Rés. 15-060

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE ST-SÉBASTIEN D'ACCORDER SES NO. CIVIQUES AUX NÔTRES

ATTENDU QUE l'extrémité du 6^e rang appartient au territoire de St-Sébastien;

ATTENDU QUE ce secteur devient problématique pour les services d'urgences considérant que les derniers numéros chez-nous sont 520 d'un côté et 715 de l'autre pour reprendre avec 201 et 348 de l'autre pour St-Sébastien;

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Renaud Gosselin

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Courcelles demande à la Municipalité de St-Sébastien de tenir compte des problèmes liés à leur numérotation qui pourrait facilement être adaptée à la nôtre pour faire une continuité et ainsi éviter que des ambulanciers ou autres services d'urgences rebroussent chemin rendu à nos limites.

ADOPTÉE

Rés. 15-061

REPORT DE SÉANCE EN AVRIL

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la séance d'avril soit reportée au 13 avril 2015 à 20h.

ADOPTÉE

Rés. 15-062

MESURES PRÉVENTIVES : PREVENTION DE GEL DE CONDUITES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs conduites d'entrée d'eau ont gelé cet hiver;

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE demandes soient faites aux résidents d'extrémités de réseau de laisser couler l'eau en permanence pour éviter le gel de nos conduites principales. Une lecture de compteurs sera effectuée avant afin de ne pas facturer les contribuables visées par cette mesure préventive.

ADOPTÉE

2 propositions sont mises sur la table :

A- M. Renaud Gosselin propose l'achat de luminaires del 2 bandes blanches pour changer les luminaires défectueux sur le territoire

POUR : Gino Giroux, Francis Bélanger

B- M. Hugues Arguin propose l'achat de luminaires del 2 bandes coul ambre et 1 bande blanche au centre pour changer les luminaires défectueux sur le territoire

POUR : Claude Goulet, Diane Rancourt

M. le maire tranche pour la proposition B

La résolution suivante est donc adoptée :

Rés. 15-063

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : LUMINAIRES DE RUES

Proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Claude Goulet

QUE pour les luminaires défectueux, environ une dizaine, la Municipalité autorise l'achat de luminaires del, 2 bandes coul ambre et 1 bande coul blanche au centre.

QUE la Municipalité autorise l'achat de 25 luminaires del identiques pour remplacer ceux de la rue Principale au complet soit du numéro civique 114 au no 326.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____,maire _____dir.gén./sec-trés.